

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2024-097

du 16 octobre 2024

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2024-083

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 7.10

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n°2024-01-03 du Conseil communautaire en date du 15 février 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président ;

Vu la proposition de reprise du véhicule Renault Scénic IV immatriculé EF-001-SG établie par le garage Espace Automobile Auvergne – Eybrail – 19200 Ussel en date du 15/10/2024 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1

Est approuvée la cession du véhicule Renault Scénic immatricule EF-001-SG au garage Espace Automobile Auvergne – Eybrail – 19200 Ussel pour un montant de 6 300,00 €.

ARTICLE 2

Autorise la signature du contrat de cession du véhicule.

ARTICLE 3

La présente décision sera transmise à Monsieur le sous-préfet d'Ussel, notifiée à Monsieur le trésorier d'Ussel et elle sera inscrite au registre des décisions.

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 16 octobre 2024
Le président,
Pierre Chevalier

